

PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL
LE 5 MAI 2008 (14)

Assemblée générale du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 5^e jour du mois de mai 2008, à 20 heures.

PRÉSENCES : Monsieur le Maire Michel Larouche, Madame et Messieurs les conseillers : Michèle Claveau, Jocelyn Bouchard, Gilles Veilleux, Gilles Otis, Rémy Leclerc et Serge Hudon

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Michel Larouche.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Germain Maltais apprécierait que le Conseil puisse faire un court résumé des sujets discutés aux réunions de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

Monsieur le Maire Michel Larouche l'informe que toutes les assemblées de la MRC du Domaine-du-Roy sont publiques, couvertes par les médias et que les citoyens peuvent demander les copies des procès-verbaux au bureau administratif de la MRC du Domaine-du-Roy. Cependant, il s'engage à réfléchir à la possibilité d'en faire un court résumé lors des réunions du Conseil municipal de la Ville de Roberval.

- M. Germain Maltais demande certaines explications concernant l'augmentation du budget alloué au Service en sécurité incendie du secteur Roberval et les nombreux achats d'équipements et de machineries fait par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire Michel Larouche mentionne qu'à la suite de l'adoption du schéma de risques en incendie, les municipalités sont obligées de procéder à une mise aux normes des équipements. Les villes n'ont pas le choix de respecter les objectifs du schéma de couverture de risques en incendie et procéder aux achats requis pour améliorer la qualité des équipements et de nos interventions. De plus, la Ville de Roberval gère quatre-vingt-quinze (95) pompiers temporaires dans six (6) municipalités.

Le directeur général, M. Jeannot Gagnon, précise également que lors de la mise en place du schéma de risques en incendie, la Ville de Roberval a procédé à l'achat de tous les équipements inventoriés dans les casernes des six (6) municipalités. Tous les achats et le remplacement d'équipements et de machineries sont prévus dans le budget annuel de la Ville de Roberval. La part de la Ville de Roberval est d'environ 67% du budget total du Service en sécurité incendie secteur Roberval et la différence est répartie entre les cinq (5) autres municipalités.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-244

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit accepté avec la modification suivante :

On ajoute :

8.4 Nomination : Directeur du Service d'urbanisme de la Ville de Roberval / M. Jacques Valois

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 AVRIL 2008

2008-245

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le procès-verbal de l'assemblée publique du 21 avril 2008 soit accepté sans modification.

1.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.0 SERVICES FINANCIERS

2008-246

2.1 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu unanimement, que les comptes de la Ville de Roberval soient acceptés et payés selon la liste fournie en date du 30 avril 2008 comme si elle était ici au long reproduite :

– À même le fonds général	174 811,36\$
– Règlement 2007-30	122,48\$
– Règlement 2008-16	343 219,81\$
 GRAND TOTAL.....	 <u>518 153,65\$</u>

3.0 TRAVAUX PUBLICS

2008-247

3.1 ACCEPTATION SOUMISSION / ACHAT D'UN SYSTÈME DE GRAISSAGE AUTOMATIQUE (CAMION VAC-CON)

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval accepte la proposition de «Les Équipements CM inc.» pour l'installation d'un système de graissage automatique sur le camion Vac-Con pour le système d'aspiration trois stades hydrostatiques, au montant de 3 600,00\$ taxes en sus et installation incluse.

(POSTE : Règlement 2008-16 / 22-816-0-10-01-725)

2008-248

3.2 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) / ACHAT DE SEL DE DÉGLACAGE DES CHAUSSÉES

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU QUE la Ville de Roberval a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium;

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités du Québec est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Roberval désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu :

QUE la Ville de Roberval confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Roberval;

QUE la Ville de Roberval confie ce mandat à l'Union des municipalités du Québec, pour les cinq (5) prochaines années, du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2013;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Roberval s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Roberval s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra annuellement l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année;

QUE pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, la Ville de Roberval devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel;

QUE la Ville de Roberval reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres public;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Roberval, le protocole d'entente à intervenir avec la MRC Lac-Saint-Jean Est pour l'entretien de la Véloroute des Bleuets pour la saison 2008.

4.0 HYGIÈNE DU MILIEU

5.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE, TOURISME ET COMMUNICATIONS

2008-250

5.1 CENTRE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN / TOUR DU LAC / AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse au Centre de solidarité internationale du Saguenay-Lac-Saint-Jean un montant de 1 000,00\$ dans le cadre de la participation au «22^e Tour du lac Promutuel pour le Burkina Faso» qui se tiendra du 8 au 10 août 2008.

(POSTE : 02-190-00-991)

6.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2008-251

6.1 ENTREPRISE SYLVAIN LECLAIRE / RENOUVELLEMENT CONTRAT RAMONAGE 2008 / AUTORISATION SIGNATURES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval accepte la liste de prix déposée par l'Entreprise Sylvain Leclaire pour le service de ramonage des cheminées dans la Ville de Roberval du 1^{er} avril 2008 au 15 avril 2009.

De plus, le Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Roberval, l'entente pour donner plein effet à cette résolution.

Liste de prix pour le Ramonage/Inspection des cheminées Territoire de la Ville de Roberval		
<i>Description</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>
A) Inspection cheminée seulement (intérieur cheminée brique ou préfabriquée) : vérification de propreté seulement	12,00\$	12,00\$
B) Ramonage seulement, avec trappe seulement (s'il faut enlever tuyau, frais de 10,00\$)	27,00\$	27,00\$
C) Ramonage additionnelle, avec trappe accessible (s'il faut enlever tuyau, frais de 10,00\$)	27,00\$	27,00\$

D)	Ramonage complet, tuyau et raccord et poêle	57,00\$	57,00\$
E)	Inspection après feu cheminée	85,00\$	85,00\$
F)	Retour après refus	10,00\$	10,00\$
G)	Retour après 30 jours	6,75\$	6,75\$
H)	Hors saison (du 1 ^{er} novembre au 15 avril) :		
	– Feu de cheminée	85,00\$	85,00\$
	– Ramonage / Inspection	75,00\$	75,00\$
	– Demande feuille d'inspection	85,00\$	85,00\$
	– Autres travaux à l'heure	65,00\$	65,00\$
	– Vente maison/assurance	125,00\$	125,00\$

2008-252

6.2 LA FÊTE DES VOISINS DE SAINTE-HEDWIDGE / AUTORISATION DE PASSAGE LORS DE L'ÉPREUVE CYCLISTE «LE TOUR DE SAINTE-HEDWIDGE» / LE 21 JUIN 2008

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise les organisateurs et bénévoles de la Fête des voisins à circuler sur le territoire de la Ville de Roberval, particulièrement sur la route Sainte-Hedwidge, rang 1 et route Roberval lors de la présentation de l'épreuve cycliste «Le Tour Sainte-Hedwidge» qui se tiendra le samedi 21 juin 2008, dans le cadre de la Fête de voisins.

2008-253

6.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE / RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE SECTEUR SUD

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Roberval, l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Régie intermunicipale incendie du secteur Sud.

2008-254

6.4 CORPORATION LES VÉLOS BLEUS / AIDE FINANCIÈRE 2008

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à Vélos Bleus un montant de 10 000,00\$ dans le cadre de la 2^e année d'opération de la Corporation Les Vélos Bleus.

(POSTE : 02-190-00-991)

7.0 RESSOURCES HUMAINES

8.0 URBANISME, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET HABITATION

2008-255

8.1 LOCATION TERRASSE «LE BISTRO»

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval loue à la compagnie 9094-9884 Québec inc., faisant affaires sous la dénomination sociale «Le Bistro 679», une superficie de 120 pieds carrés, en conformité avec le règlement d'urbanisme pour l'aménagement d'une terrasse extérieure au «Bar Le Bistro 679».

Le coût de cette location est établi en tenant compte de la superficie louée de pieds carrés, soit un montant de 104,50\$ TPS en sus. Cette location est payable pour une période débutant le 1^{er} mai jusqu'au 1^{er} septembre 2008. Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Roberval, l'entente entre les parties.

2008-256

8.2 RENOUVELLEMENT ADHÉSION / ASSOCIATION FORESTIÈRE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN / 250,00\$

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval renouvelle son adhésion à l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean et verse pour l'année 2008, un montant de 250,00\$.

(POSTE : 02-190-00-494)

2008-257

8.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2008-19 / AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 93-10 «AJOUT D'USAGES DANS LA ZONE IA-3

ATTENDU que le territoire de la Ville de Roberval est régi par une réglementation d'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Roberval a adopté, à la séance régulière du 10 mai 1993, un règlement de zonage et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Roberval a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que ce projet de règlement fait suite à des demandes des citoyens;

ATTENDU que ce projet de règlement est conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Roberval;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme en a pris connaissance et juge opportun d'appuyer ces modifications;

ATTENDU que ce projet de modification sera soumis à la population lors d'une assemblée publique de consultation tenue le 20 mai 2008, à 19 heures, à la salle des délibérations du Conseil de la Ville de Roberval;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu unanimement :

QUE le Conseil de la Ville de Roberval entend modifier son règlement de zonage numéro 93-10 comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2

On ajoute l'article 6.3.3.1.8 :

6.3.3.1.8 *dans la zone Ia-3, l'usage terrasse extérieure est autorisé aux conditions suivantes :*

- n *invisible de toute voie publique;*
- n *construite et entourée d'un mur opaque, d'une hauteur minimum de six (6) pieds calculée à partir du plancher, empêchant de voir ou d'observer les personnes s'y trouvant;*
- n *prévoir un aménagement paysager;*
- n *aucune autorisation de spectacle extérieur et aucune nudité.*

ARTICLE 3

Le projet de règlement entrera en vigueur suivant la loi.

2008-258

8.4 NOMINATION : DIRECTEUR DU SERVICE D'URBANISME DE LA VILLE DE ROBERVAL / M. JACQUES VALOIS

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que sur recommandation du comité des ressources humaines et du comité de sélection, le Conseil de la Ville de Roberval procède à la nomination et à l'engagement de M. Jacques Valois, au poste de directeur du Service d'urbanisme de la Ville de Roberval et ce, aux conditions suivantes :

- Salaire à l'embauche : selon la classe 8, échelon 8 de la Politique administrative du personnel cadre (2007-2011 inclusivement);
- La Ville de Roberval reconnaît, à M. Jacques Valois, dix (10) années d'ancienneté pour le calcul de ses vacances annuelles seulement. Pour l'année 2008, la prise de vacances est calculée au prorata du temps travaillé;
- Le Conseil de la Ville de Roberval accorde à M. Jacques Valois, une période de probation de six (6) mois, à partir de son entrée en fonction, soit le 20 mai 2008.
- Le Conseil de la Ville de Roberval alloue à M. Valois un montant pour compenser la perte de sa non cotisation au Régime de retraite des employés de la Ville de Roberval afin de couvrir les 700 premières heures de travail à la Ville de Roberval;
- M. Jacques Valois bénéficie de toutes les autres conditions de travail et avantages sociaux accordés au personnel cadre de la Ville de Roberval concernant la Politique administrative du personnel cadre de la Ville de Roberval, actuellement en vigueur.

Cette nomination est effective à compter du 20 mai 2008.

9.0 LOISIRS ET CULTURE

2008-259

9.1 REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY-LAC-SAINTE-JEAN / RENCONTRE RÉGIONALE DES ÉLUS ET DES INTERVENANTS SCOLAIRES ET MUNICIPAUX / LE 16 MAI 2008 / 50,00\$

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise le conseiller M. Gilles Otis à prendre part à la rencontre régionale des élus et des intervenants scolaires et municipaux qui se tiendra le vendredi 16 mai 2008, à Jonquière. Le coût de l'inscription est de 50,00\$, payable à Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

(POSTE : 02-110-00-329)

2008-260

9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que sur recommandation du comité restreint de la Commission des loisirs de Roberval, le Conseil de la Ville de Roberval verse la subvention suivante selon la politique d'aide financière aux organismes en loisir :

<i>Composante</i>	<i>Nom</i>	<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Composante 2 Athlète Élite	Club de nage synchronisée «Les Dauphines»	Participation à diverses compétitions, une partie des frais de transport :	350,00\$

(POSTE : 02-701-10-991)

2008-261

9.3 COUPE DES NATIONS / VILLE DE SAGUENAY / ACTIVITÉ BÉNÉFICE

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire et sa compagne à prendre part à l'activité bénéfice de la Coupe des nations de Ville de Saguenay. Le coût est de 150,00\$ par personne, soit un montant total de 300,00\$, payable à M. Michel Larouche, maire, puisque celui-ci avait au préalable effectué le paiement de façon personnelle.

(POSTE : 02-190-00-991)

2008-262

9.4 REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY-LAC-SAINTE-JEAN / RENOUVELLEMENT ADHÉSION

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval renouvelle son adhésion au Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, au coût de 300,00\$.

(POSTE : 02-701-10-494)

10.0 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, FAMILLE, AÎNÉS ET JEUNESSE

2008-263

10.1 CHEVALIERS DE COLOMB / DÉJEUNER BÉNÉFICE : HAVRE DU LAC

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse aux Chevaliers de Colomb de Roberval, un montant de 200,00\$ dans le cadre de l'activité bénéfice au profit de la maison du Havre du Lac qui se tiendra le 18 mai 2008.

(POSTE : 02-190-00-991)

11.0 LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

A.M.

11.1 AVIS DE MOTION / AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 93-10 «AJOUT D'USAGES DANS LA ZONE IA-3 / AVEC DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller M. Jocelyn Bouchard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement dont l'objet est un amendement au règlement de zonage 93-10, soit un ajout d'usages dans la zone Ia-3 et ce, avec dispense de lecture.

12.0 CORRESPONDANCE

13.0 DOSSIERS DU MAIRE

2008-264

13.1 FÉLICITATIONS AUX ADMINISTRATEURS ET BÉNÉVOLES / CABARET DE LA RELÈVE DESJARDINS

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères félicitations aux administrateurs et bénévoles pour la qualité du spectacle présenté lors de la 4^e édition du Cabaret de la Relève Desjardins.

2008-265

13.2 FÉLICITATIONS AUX ADMINISTRATEURS ET BÉNÉVOLES / THÉÂTRE MIC MAC

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères félicitations aux administrateurs bénévoles et comédiens de la Troupe du Théâtre Mic Mac pour la présentation de la pièce «Le rire de la mère». Encore une fois, les gens ont su apprécier le professionnalisme et la qualité du spectacle présenté à la Salle Lionel-Villeneuve.

2008-266

**13.3 FÉLICITATIONS AUX ADMINISTRATEURS ET BÉNÉVOLES /
TOURBILLONS DU LAC**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette des félicitations aux administrateurs et bénévoles de la Troupe de danse Les Tourbillons du Lac pour la qualité des spectacles présentés à l'Auditorium Fernand Bilodeau.

2008-267

13.4 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

ATTENDU QUE la «Semaine de la santé mentale» se déroulera partout au Canada et qu'au Québec, elle portera l'appellation de Semaine anti-stress;

ATTENDU QUE l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale Lac-Saint-Jean, parraine les activités de la «Semaine de la santé mentale» pour le territoire du Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE le slogan «Être bien dans sa tête ça regarde tout le monde!», l'ACSM invite la population du Lac-Saint-Jean à s'approprier d'outils efficaces l'aidant à prendre conscience que la santé mentale est un état d'équilibre psychique et émotionnel dynamique qui permet à une personne d'être bien avec elle-même, son entourage et son environnement;

ATTENDU QUE l'atteinte de cette harmonie se réalise à travers des relations saines et satisfaisantes permettant à un individu d'évoluer dans un milieu favorisant son épanouissement;

ATTENDU QUE cela est une responsabilité individuelle et collective;

JE, Michel Larouche, maire de la Ville de Roberval, par conséquent, proclame, par la présente, la semaine du 5 au 11 mai 2008, «Semaine de la santé mentale» dans la Ville de Roberval et invite toutes les citoyens à réfléchir sur l'importance des saines attitudes relationnelles et des actions constructives visant le mieux être de chacun et de son milieu, favorisant ainsi une meilleure gestion du stress.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2008-268

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que la présente assemblée soit ajournée au mardi 20 mai 2008, à 20 heures.

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

DATE : Le 6 mai 2008

SIGNATURE : _____
Michel Larouche, Maire

MICHEL LAROUCHE
MAIRE

JEAN-GUY TARDIF
LE GREFFIER

JGT/chp
(Réf. : Chantale/Conseil/PV20080505)